

Construction d'un référentiel d'activités et de compétences de l'agriculture périurbaine.

Etude préalable à l'élaboration d'un Certificat d'Etudes Approfondies (CEA)

CAHIER DES CHARGES octobre 2016

1- COMMANDITAIRES

1.1 – AgroParistech, centre de Clermont-Ferrand, Unité Exécutive Ingénierie Territoriale et Développement Durable des Territoires.

AgroParisTech (Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement) est en France, le plus important établissement national de formation dans le domaine de l'agronomie, de la forêt et de l'environnement. Etablissement public sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, il conduit des missions :

- de recherche ;
- de formation initiale d'ingénieurs ;
- de formation de fonctionnaires A+ : Ingénieurs des Ponts des Eaux et Forêts (formation conjointe AgroParisTech-ENGREF et Ponts-ParisTech) ;
- de formations professionnelles sous la marque AgroParisTech *Executive* pour un large public de services de l'Etat, de collectivités territoriales, d'établissements publics et d'entreprises.

Ceci sous la forme de formations inter-entreprises et sur commande après étude des besoins propres des organismes demandeurs.

Chacun des 6 centres AgroParisTech a son propre domaine de spécialité, fondé sur l'orientation de son équipe d'enseignants-chercheurs. Le centre de Clermont-Ferrand en particulier s'est tourné dès sa création vers **l'aménagement du territoire et le développement local**.

L'équipe des enseignants-chercheurs du centre s'est investie entre 2007 et 2012 sur un programme de recherche « Pour et Sur le Développement Régional » nommé **Ingeterr** entièrement dédié à préciser les **définitions et les origines du concept d'ingénierie territoriale et à en étudier les compétences nécessaires**. Elle poursuit ses activités de recherche sur l'accompagnement des acteurs de l'ingénierie territoriale dans le contexte du changement des configurations territoriales.

En termes de formation, cela se traduit dans les domaines suivants :

- l'ingénierie territoriale (conduite de projets territoriaux : diagnostics, démarches participatives, prospective)

- le fonctionnement des collectivités locales
- l'urbanisme et ses relations à l'agriculture, l'eau dans documents d'urbanisme ...
- la gestion territoriale de l'eau,
- la gestion et la protection de la biodiversité ...
- l'aménagement et la gestion du foncier

Notre activité de formation est fortement axée sur le développement territorial durable dans le cadre :

- de formations courtes (sessions sur site, classes virtuelles, parcours thématiques...),
- d'un mastère spécialisé intitulé « Action publique pour le développement des territoires ruraux et de l'agriculture »,

Deux CEA en conduite de projet territorial et en diagnostic territorial et prospective complétaient la gamme de formation jusqu'en 2014. Ces Certificats sont actuellement en refonte. La réflexion menée dans le cadre de ce cahier des charges sur un référentiel d'activités et de compétences de l'agriculture périurbaine est pensée comme un cadre de définition d'un nouveau CEA à l'horizon 2018 co-animé par AgroParisTech et Terres en villes. Compte tenu de la diversité des missions des chargés de mission « agriculture » des agglomérations, une ouverture vers des problématiques d'agricultures urbaines sera envisagée.

1.2 – Terres en villes

Terres en Villes, reconnu organisme national à vocation agricole et rurale (ONVAR), est le réseau français des acteurs locaux de l'agriculture (péri)urbaine. Cette association paritaire entre intercommunalités et chambres d'agriculture regroupe une petite trentaine d'agglomérations et métropoles dont la Région Ile-de-France.

Le réseau poursuit trois missions :

- Echanger les savoir-faire entre membres et partenaires
- Expérimenter en commun
- Contribuer au débat sur la ville et son agriculture

Ces trois missions sont conduites dans cinq grands chantiers :

1. la co-construction des politiques agricoles et alimentaires périurbaines,
2. la protection et mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains,
3. l'économie agricole et la gouvernance alimentaire des agglomérations,
4. la prise en compte des espaces ouverts périurbains et de leur agriculture dans les politiques européennes,
5. la forêt périurbaine.

L'activité conduit le réseau à travailler régulièrement avec les différents types de techniciens intervenant dans le champ de l'agriculture périurbaine et urbaine, et, à produire pour ce public, divers outils méthodologiques. Terres en villes intervient également ponctuellement dans quelques formations dédiées à ces agents. Le réseau est donc particulièrement intéressé par l'évolution de leurs métiers.

2- OPERATEUR

2.1 – Le Réseau des DRIF de la DGER

La mission des délégués régionaux chargés d'ingénierie de la formation (DRIF) porte sur la relation emploi-formation sous ses trois dimensions, professionnelle, territoriale et sociale. Au sein de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, ils interviennent prioritairement, mais pas exclusivement, dans les domaines de compétences du Ministère en charge de l'agriculture. Leurs activités s'inscrivent dans le cadre des cinq missions de l'enseignement agricole. Leur organisation en régions permet au réseau de développer des actions nationales avec des connaissances précises des contextes régionaux.

2.2 – Les missions des DRIF participant à l'étude

Les DRIF ont pour rôle de :

- concevoir, en cohérence avec le cahier des charges, les dispositifs de recueil d'informations qualitatives et quantitatives ;
- conduire les entretiens qui ont été programmés avec les commanditaires à l'occasion d'une réunion de démarrage de l'étude ;
- analyser les matériaux collectés ainsi que ceux mis à leur disposition dans le cadre de la phase documentaire ;
- présenter l'état d'avancement des travaux aux commanditaires ;
- préparer un document de synthèse de l'étude ainsi qu'un diaporama présentation de cette dernière pour les commanditaires.

Cette mission mobilisera les chargés d'étude les plus proches géographiquement des personnes à enquêter. L'étude sera cependant sous la coordination d'un DRIF référent qui sera le porteur du travail engagé lors des réunions du comité de pilotage de l'étude (voir planning proposé en 4.2). Les DRIF travaillent en lien direct avec les commanditaires de l'étude et valideront avec eux la liste des personnes à enquêter.

3- CHAMP DE L'ETUDE, OBJECTIFS DE L'ETUDE, PRODUCTION ATTENDUE

3.1 - Le champ de l'étude

Cette étude vise à apporter les éléments de connaissance à l'élaboration d'un Certificat d'Etudes Approfondies sur le thème de l'agriculture (péri)urbaine dispensé par AgroParisTech en partenariat avec le réseau Terres en villes. L'ouverture vers l'analyse des pratiques d'agriculture urbaine sera recherchée tant il est clair que ces formes d'agricultures sont pensées dans un rapport étroit à la ville, aux projets urbains. Si les projets mettant en avant des politiques agricoles en zones urbaines et périurbaines sont en plein essor, notamment avec le développement des politiques alimentaires de proximité, d'initiatives d'agglomérations ou métropoles fédérées en réseau (via Terres en villes par exemple), la place de ces initiatives reste encore mal définie dans les outils de planification territoriale, dans les initiatives d'aménagement des collectivités lui préférant l'urbanisation, le développement de zones d'activités... Les formes physiologiques prises par ces agricultures, les logiques et pratiques d'acteurs sous-tendues inscrivent des modèles de développement assez diversifiés, au contact de ce que Le Caro et Nahmias qualifie de trois mondes en tension : les institutions, la profession agricole et les habitants.

3.2 - Les objectifs de l'étude

Cette étude vise à :

- **Identifier les missions exercées au sein des collectivités locales d'agglomération par des agents en charge de projets d'agriculture périurbaine et urbaine** : *quels types de missions, avec quels acteurs partenaires ? dans le cadre de projets impulsés par les collectivités elles-mêmes ou bien dans le cadre de projets développés par des acteurs tiers (chambres d'agriculture, associations, acteurs privés..., accompagnement des services de l'Etat – DREAL, DRAAF, DDT) ? Quelle est la part de la thématique « architecture-urbanisme » dans ces profils étant entendu que nombre d'agents travaillant sur ces politiques dans les collectivités sont rattachés à des services agricoles et d'urbanisme, ou à d'autres services porteurs de ces démarches (environnement, économie sociale et solidaire...) ? Une attention pourra être portée sur le rôle des associations, des syndicats mixtes ou des agences d'urbanisme dans le développement, l'accompagnement de ces missions....*

- **Répertorier les types d'emplois occupés par les agents en charge des projets d'agriculture périurbaine et urbaine** : *s'agit-il d'emplois de plein exercice sur cette mission ? Cette mission est-elle partagée avec d'autres et si oui lesquelles ? Quelles sont les conditions d'exercice de ces missions et depuis quand et dans quels contextes ont-elles été impulsées ? Y-a-t-il des distinctions entre des fonctions de pilotage, d'animation et de gestion de projets ? Quelle est la place de ces emplois dans l'organigramme technique mais aussi politique de ces collectivités ?*

- **Cerner les niveaux et types d'études des agents en charge des projets d'agriculture périurbaine** : *s'agit-il de profils plutôt liés à la thématique agricole ou bien ayant une formation territoriale déclinée à cette question ? Est-ce-que les emplois occupés sont de niveaux variés (ingénieurs territoriaux, agricoles ou techniciens ...) ? Quelle est également la formation de référence (géographie, sciences politiques, paysagisme...) ?*

- **Proposer une fiche descriptive d'activités (FDA), listant l'ensemble des activités recensées lors des travaux d'enquêtes en milieu professionnel**. Ces activités ne décrivent pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspondent plutôt au cumul de toutes les activités observées dans les emplois étudiés au sein d'un ensemble d'organisations.

- **Caractériser les situations professionnelles significatives (SPS) issues de cette phase d'observation des activités des personnes enquêtées**. Ces situations mettent en jeu les compétences-clés identifiées et sont regroupées par champs de compétences, selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

3.3 - La production attendue

Le commanditaire souhaite une restitution de cette étude sous la forme d'un rapport en trois parties :

1- le contexte de(s) agriculture(s) (pér)urbaine(s) au travers des agglomérations enquêtées (formes, fonctions, outils de planification utilisés, projets phares mis en œuvre ou à venir, tendances d'évolutions de ces pratiques agricoles dans les territoires périurbains...)

2- un état des lieux exhaustif des activités menées par les agents enquêtés dans les collectivités sur la thématique de l'agriculture périurbaine et urbaine.... Il s'agit ici de dégager

les activités professionnelles significatives des agents, préciser leurs missions et comprendre le « profil métier » qui se dégage de ces activités.

3- une analyse des compétences utilisées dans les missions liées aux projets d'agriculture périurbaine des collectivités enquêtées et une identification des compétences qui seront nécessaires à l'exercice des missions et des métiers des agents à moyen terme.

4- METHODOLOGIE, ECHEANCES

4.1 - La méthodologie

L'étude sera conduite par étape de la manière suivante :

- Entretien avec les commanditaires pour définir le panel d'acteurs à enquêter, le contexte pluriel de l'agriculture (péri)urbaine pour les collectivités territoriales, les autres acteurs de cet enjeu d'aménagement des territoires.
- Réaliser les entretiens le plus possible sur le terrain afin de mieux comprendre les situations concrètes mobilisant les projets d'agriculture (péri)urbaine, les activités menées.
- Définir une fiche exhaustive des activités menées par les agents enquêtés dans le panel d'acteurs ciblé.
- Déterminer les situations professionnelles significatives des emplois occupés à ce jour en identifiant bien les compétences mobilisées dans les différents champs : compétences techniques, scientifiques, thématiques mais aussi savoir-faire et savoir-être...
- Proposer des pistes sur l'évolution des compétences nécessaires à 10 ans pour relever les défis d'une inscription durable des missions liées à l'agriculture périurbaine et urbaine pour les collectivités locales.

4.2 – Echéances (à discuter et faire valider aussi par le réseau des DRIF)

Date	Actions prévues
novembre 2016	Réunion de démarrage de l'étude
décembre 2016	Construction d'un guide d'entretien / finalisation de l'échantillon d'acteurs à enquêter
janvier-avril 2017	Phase d'enquêtes
Mai 2017	Réunion de présentation intermédiaire du travail d'enquête (Présentation d'une FDA et première ébauche d'un tableau de SPS)
Juin 2017	Entretiens complémentaires
Juillet 2017	Réunion de présentation de l'étude pour la partie SPS et évolution des compétences à 10 ans
Octobre 2017	Restitution du rapport au format papier et informatique aux commanditaires.

Annexe 1 - LE COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

Rôle du comité de pilotage

- valider la méthode de travail qui sera utilisée par les chargés d'étude ;
- piloter l'ensemble des travaux qu'ils vont conduire ;
- examiner et valider les conclusions des travaux.

Composition du comité de pilotage

Laurent LELLI, AgroParisTech, centre de Clermont-Ferrand,
Serge BONNEFOY, un administrateur du réseau, un chargé de mission agriculture périurbaine d'une collectivité, un chargé de mission agriculture périurbaine d'une chambre d'agriculture.

Annexe 2 - L'EQUIPE PROJET

1 - Le chef de projet

Sous la responsabilité du Président de l'étude, le chef de projet anime l'équipe projet.

Pour cela :

- il organise le travail de cette équipe,
- il définit, avec les autres membres de l'équipe, le déroulement prévisionnel,
- il mobilise les moyens nécessaires,
- il informe les commanditaires de l'avancement de l'étude avec l'outil de suivi de projet,

La coordination des travaux et des acteurs par le chef de projet constitue un paramètre essentiel de la réussite du projet.

2 - L'équipe projet

Le chef de projet travaille avec une équipe projet constituée des DRIF positionnés géographiquement au plus près du panel de personnes à enquêter.

3 - Relation entre l'équipe projet et les commanditaires

Pour se dérouler en parfaite harmonie, les relations entre l'équipe projet et les commanditaires doivent respecter les principes suivants :

Autonomie du chef de projet et de l'équipe projet

Le chef de projet dispose d'une autonomie opérationnelle dans la conduite du projet ; cette autonomie doit pouvoir être vécue comme une source de responsabilisation et de valorisation.

Information régulière sur l'avancement de l'étude

Les commanditaires doivent être informés régulièrement de l'avancement des travaux. Ils doivent être informés dans les meilleurs délais de toute difficulté majeure concernant la réalisation de l'étude.

Annexe 3 – CARTE DU RESEAU DES AGGLOMERATIONS ET METROPOLES DU RESEAU TERRES EN VILLES

